

Sortir de l'espace de libre circulation serait extrêmement coûteux pour l'Europe et pour la France, souligne un rapport du Sénat. Et serait un recul en matière de sécurité intérieure

## Schengen, oublié des dirigeants européens, divise les candidats à la présidentielle

### Omission

**Les Etats membres sont tenus depuis la semaine dernière de contrôler systématiquement les citoyens de l'UE aux frontières extérieures de l'espace Schengen, comme ils le faisaient déjà pour les ressortissants des pays tiers.** Fortement défendue par la France, cette mesure avait été proposée par la Commission à la suite des attentats de novembre 2015 à Paris et en raison de la menace croissante que fait peser le retour en Europe des djihadistes partis combattre en Syrie et en Irak.

Isabelle Marchais (à Bruxelles)

RIEN PAS UN MOT. SCHENGEN, cet espace de libre circulation régulièrement présenté comme l'un des plus grands acquis de la construction européenne, n'est pas mentionné dans la déclaration adoptée le 25 mars par les dirigeants européens pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome. Cette omission, qui ne doit rien au hasard, témoigne d'une volonté délibérée de mettre l'accent sur la sécurité intérieure et les migrations, quitte à rétablir ou à maintenir durablement des contrôles aux frontières intérieures.

Les citoyens pourront continuer à « se déplacer librement » : il n'est pas question, au moment où l'on en fait un enjeu de négociation du Brexit, de remettre en cause la libre circulation des personnes et des marchandises au sein du marché intérieur. Mais le risque est de revenir à la situation qui préexistait aux accords de Schengen, avec des citoyens qui resteront libres d'aller vivre et travailler où bon leur semble dans l'UE mais seront contrôlés quand ils passeront d'un pays à l'autre.

La situation est d'autant plus fragile que plusieurs Etats membres ont rétabli ces derniers mois des contrôles à leurs frontières. C'est le cas de la France depuis novembre 2015, au nom de la menace terroriste. C'est aussi le cas de l'Autriche, de l'Allemagne, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, qui ont été autorisées en février à les prolonger pour une nouvelle période de trois mois, jusqu'au 11 mai 2017. Jusqu'à présent, ces différentes décisions ont été prises dans le respect du code Schengen, qui prévoit la possibilité d'agir en cas de manquement grave d'un Etat

membre à ses obligations de contrôle aux frontières extérieures, et ce pour une durée maximale de deux ans. Reste à savoir ce qu'il se passera d'ici quelques mois. « On va arriver au bout du bout de la possibilité pour les Etats membres de rétablir des contrôles aux frontières intérieures dans le cadre des règles de Schengen », explique Yves Pascouau, directeur au European policy centre et chercheur associé senior à l'Institut Jacques-Delors.

**Pérennisation.** Les pays concernés pourraient avoir du mal à faire marche arrière alors que plusieurs d'entre eux ont été frappés par des attaques terroristes, que la chancelière allemande Angela Merkel joue en partie sa réélection sur la question migratoire et que la question des frontières est au centre de la rhétorique populaire. Le risque étant que les contrôles aux frontières intérieures soient maintenus sur la base de la menace terroriste alors que cette situation ne bénéficie pas d'un encadrement précis. Ce qui risquerait alors de pérenniser le rétablissement

des contrôles. Le sujet fait également débat chez les candidats à la présidentielle française, d'une façon plus ou moins ouverte. Benoît Hamon ne s'est pas clairement exprimé sur le sujet. Emmanuel Macron souhaite préserver Schengen, avec un renforcement des contrôles aux frontières extérieures. François Fillon veut renégocier les règles en vigueur afin de permettre des contrôles aux frontières nationales et de renforcer la surveillance aux frontières extérieures. Jean-Luc Mélenchon entretient une certaine ambiguïté et propose de refonder la politique européenne de contrôle des frontières extérieures. Quant à Marine Le Pen, elle prône la sortie pure et simple de l'espace Schengen, en l'assortissant d'un dispositif « particulier » pour les travailleurs frontaliers.

« Sortir de Schengen serait extrêmement coûteux pour l'Europe et pour la France », met en garde un récent rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les frontières européennes, rédigé par François-Noël Buffet (LR). Outre son manque d'efficacité - il existe plus de 300 points de passage rien qu'entre la France et la Belgique -, un tel abandon aurait un coût budgétaire élevé et de lourdes conséquences économiques sur certains secteurs, en particulier le tourisme et le transport de marchandises.

« On présente Schengen uniquement comme un élément de liberté, ce qui est le cas ; mais on occulte totalement les avancées que Schengen a permis de faire sur le terrain de la sécurité », rappelle en outre Yves Pascouau. Depuis 2015, des progrès ont été réalisés en matière de contrôles aux frontières extérieures tels que l'établissement des « hotspots », la création d'un corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes, ainsi que l'obligation de contrôler systématiquement les citoyens de l'UE aux frontières extérieures. Sur le terrain sécuritaire, Schengen a également permis un renforcement de la coopération policière entre les Etats membres.

Mais il faudra faire encore plus pour pallier les failles mises à jour par la crise migratoire et les attaques terroristes (responsabilité du contrôle des frontières extérieures inégalement répartie, affaiblissement de la confiance entre Etats membres, contribution insuffisante aux bases de données). Et pour convaincre les citoyens qu'ils ne sont pas mieux protégés derrière leur frontière nationale.

@IMarchais 



SIPA PRESS

Il existe plus de 300 points de passages entre la France et la Belgique. Sortir de Schengen et rétablir tous les postes de contrôle représenterait un coût très élevé.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2013, le Président égyptien n'a pas réussi à rétablir la situation politique, économique et sécuritaire

## Egypte: les trois échecs du maréchal al-Sissi

### Situation explosive

**Le gouvernement égyptien a approuvé lundi le rétablissement de l'état d'urgence pour une période de trois mois au lendemain des attentats qui ont fait 44 morts et une centaine de blessés dans deux églises du pays lors du dimanche des Rameaux. Entré aussitôt en application, l'état d'urgence devra être voté par le Parlement dans un délai de sept jours.**

Gilles Sengès

DONALD TRUMP, QUI L'A REÇU chaleureusement la semaine dernière à la Maison Blanche est sans doute l'un des rares à estimer, aujourd'hui, que le Président égyptien Abdel Fattah al-Sissi a fait « un travail fantastique dans une situation très difficile ». Porté au pouvoir en juillet 2013 par un coup d'Etat militaire destiné à finir avec Mohamed Morsi et les Frères musulmans, il n'a toujours pas réussi à ce jour à rétablir la situation politique, économique et sécuritaire d'un pays encore secoué par sa révolution avortée de janvier 2011.

Preuve en est le double attentat survenu ce dimanche des Rameaux dans des églises coptes qui a fait 44 morts et une centaine de blessés. Ce qui l'a contraint à décréter l'état d'urgence dans toute l'Egypte pour une période de trois mois. Cela s'ajoute à la situation explosive que connaît le nord de la péninsule du Sinaï, dont l'armée égyptienne a perdu le contrôle au profit d'un groupe terroriste affilié à l'Etat islamique. La ré-

pousse à la radicalisation, notamment chez les jeunes » ajoute-t-il.

La situation économique n'est pas plus brillante. Les événements de ces dernières années ont durablement impacté les trois principales ressources du pays que sont le tourisme, les revenus du canal de Suez et l'argent envoyé par la diaspora. Le dernier rapport du Fonds monétaire international, avec qui a été signé en août dernier un plan d'aide de 12 milliards de dollars, évoque une croissance insuffisante autour de 2,5%, un taux de chômage de 12,7%, des réserves de change très basses, un déficit budgétaire de 12% et une dette représentant 95% du produit intérieur brut. Contrainte à dévaluer sa monnaie, à augmenter les TVA et à céder de subventionner certains produits (carburants etc.), l'Egypte connaît aujourd'hui une inflation de plus de 18%...

Ces derniers temps, la seule bonne nouvelle pour le président al-Sissi, longtemps boudé par Barack Obama, a été l'arrivée à la Maison Blanche de Donald Trump, qu'il avait rencontré peu de temps avant son élection. Il a donc pu repartir la semaine dernière de Washington, rassuré sur le maintien de l'aide annuelle de 1,5 milliard de dollars par les Etats-Unis. Attaché à diversifier ses soutiens internationaux (Russie, Chine, Arabie saoudite), l'homme fort du Caire comptait aussi sur la venue du pape François à la fin du mois pour peaufiner son image de marque. Mais si le Saint-Père maintient son voyage, le double attentat de ce dimanche contre les Eglises coptes va lui donner un tout autre impact.

@Gillesenges 

### Tribune libre

Philippe-Henri Dutheil  
et Pierre Mangas

Fondation et entreprise : un nouveau modèle à inventer ?



CADRE JURIDIQUE ET FISCAL du mécénat des fondations reconnues d'utilité publique, la loi du 23 juillet 1987 a été enrichie de plusieurs textes importants : loi Aillacon, loi Dutreil. Cependant les évolutions économiques et sociétales, marquées par une porosité croissante entre les mondes de l'entreprise et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que par de nouvelles pratiques philanthropiques, incitent de nombreux acteurs à vouloir moderniser le statut de la fondation.

Si le nombre de fondations reste modeste en France, il est bien plus important à l'étranger. Ce constat laisse envisager de nouveaux modes d'organisation, voire l'opportunité pour les fondations françaises de nourrir de nouvelles ambitions. Il n'est pas rare de voir des fondations étrangères détenir une participation significative du capital de groupes industriels dans un but social, environnemental ou sociétal affiché, associé à une logique économique ou financière assumée. La détention de titres de sociétés permet de favoriser la réalisation de missions d'intérêt général via l'accès à des ressources financières propres (dividendes). Si l'intérêt général est l'ADN des fondations, il confère à celles-ci une place originale dans le paysage juridique français. Depuis 2005, une fondation peut détenir des actions ou parts sociales d'entreprises, mais cette faculté est circonscrite aux cas de cession ou de transmission d'entreprises, sous réserve du respect du principe de spécialité par lequel l'objet social de la société doit s'inscrire dans le prolongement de celui de la fondation.

**Intérêt général.** Les transmissions d'entreprises étant appelées à se multiplier, la fondation apparaît pour beaucoup comme un outil permettant à la fois de réaliser cette transmission et de réaliser une mission relevant de l'intérêt général en la dotant de moyens financiers pérennes. Si le recours à une fondation pour la détention et la gestion directe d'entreprises soulève de nombreuses questions juridiques et fiscales, plusieurs pistes sont à l'étude pour rendre plus attractif le statut de la fondation : généralisation du principe de détention des actions, assouplissement, voire suppression du principe de spécialité, tentative d'évolution des règles civiles successorales en matière de réserve héréditaire, etc. Autant de pistes auxquelles nous adhérons.

Reste cependant à statuer sur le principe politique du recours à la fondation pour détenir des titres de sociétés et faire cohabiter la transmission successorale et la préservation des intérêts économiques de l'entreprise avec le principe fédérateur de l'intérêt général. Une question qui fait apparaître la limite de ce changement de paradigme.

Ne faut-il pas dès lors se tourner vers des outils issus de l'économie sociale et solidaire, faire évoluer d'autres réglementations, voire créer des entités juridiques nouvelles comme des structures commerciales à finalité sociale ou à but lucratif limité, capables de disposer d'un capital social intangible composé des titres inaliénables de la structure commerciale détenue ? [...]

L'élan de l'action philanthropique doit être encouragé, y compris en faveur d'une nouvelle génération de donateurs tout en favorisant la préservation et la transmission du tissu économique français. Devant ce double défi, il semble urgent que les règles du jeu soient redéfinies lors de la prochaine législature, pour favoriser un nouveau modèle français de philanthropie.

Philippe-Henri Dutheil et Pierre Mangas sont avocats associés, EY Société d'Avocats.